

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de BOUTIGNY-PROUVAIS

du 12 décembre 2003

L'an deux mil trois, le Vendredi 12 décembre à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Boutigny-Prouvais, légalement convoqués le 8 décembre, se sont réunis sous la présidence de Madame Mireille ELOY, Maire.

Etaient présents : Mireille ELOY, Daniel BRUNET, Marc BALLESTEROS, Fabrice GEFFROY, Corine LE ROUX, Josette JOYEUX, Roland VEILLEROBE, Pierre GAPILLOU, Roland HEYER, Jean-Marc BARRIÉ, Denis MEIH, Monique PETIT, Maryse DELATTRE, Claude SERREAU.

Etaient absents excusés : Sylvie BENGUIGUI ayant donné pouvoir à Mireille ÉLOY, Isabelle PETIT ayant donné pouvoir à Monique PETIT, Anne DEMERLÉ ayant donné pouvoir à Josette JOYEUX, Stéphane MÉJANÈS.

Commission consultative :

Était absent excusé : Gilbert GAINON.

Absents : Luc JOYEUX, Roger MEIH, Jean-Pierre LELAIDIER, Elisabeth SELMAN.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 18

Membres présents : 14

Qui ont pris part à la délibération : 17

Nommé secrétaire de séance : Claude SERREAU

La séance est ouverte à 20 h 45

1. Approbation du compte rendu du précédent conseil

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération Pour Choix d'un Architecte-Paysagiste

Mireille Éloy donne lecture aux membres du conseil présent de la nécessité de consulter un cabinet paysagiste afin d'effectuer une étude sur l'aménagement de notre commune.

Daniel Brunet précise que le but de l'enquête est aussi d'éviter pour l'avenir le morcellement des propriétés. Mireille Éloy évoque le danger de voir s'effriter l'identité de notre commune, le caractère de chacun de nos hameaux, qu'il convient de préserver.

Pierre Gapillou demande l'intérêt du recours à un cabinet paysagiste. Mireille Éloy lui répond que son travail devrait permettre de poser les premiers jalons en vue d'une anticipation de la croissance de la commune.

Le recours à un cabinet professionnel a été la solution préconisée par les services de la DDE afin de permettre l'étude d'une modification partielle de notre POS, sans passer à un PLU.

Pierre Gapillou s'interroge sur la pertinence du recours à un cabinet parisien et non pas local.

Mireille Éloy précise que l'urgence de la situation a amené le Conseil à constituer rapidement un groupe de travail composé d'elle-même, d'Anne Demerlé, de Fabrice Geffroy et de Marc Ballesteros chargé de recenser les « points chauds » de la commune et de rassembler des devis pour cette étude

Anne Demerlé a fait visiter toute notre commune à deux professionnels le 1^{er} novembre dernier.

Le conseil des adjoints et Anne Demerlé a choisi Clément BRIANDET – paysagiste d.p.l.g. – Paris 13^{ème}, car la méthode de travail proposée semble la plus adaptée à notre attente et qu'il offre la particularité d'être l'un des moins onéreux.

Pierre Gapillou, Corine le Roux, Monique Petit et Claude Serreau font part de leur étonnement, et précisent qu'ils auraient souhaité que les membres de la commission d'urbanisme soient au courant de ce projet. Daniel Brunet et Mireille Éloy précisent que ces derniers étaient au courant de la nécessité de mettre rapidement un terme à une urbanisation anarchique, dénaturant le caractère rural de la commune.

Pierre Gapillou conteste la démarche précipitée sur la création de cette mini commission, décidée arbitrairement et souhaite que le Conseil (hors adjoints) soit davantage impliqué dans les décisions de fond.

Proposition : Autoriser Mme le maire à signer le devis établi par Clément Briandet d'un montant de 4500 €H.T. (5 382 €TTC) et ainsi choisir ce cabinet pour obtenir une étude nous permettant d'aménager notre plan d'occupation des sols actuel avec cohérence afin de préserver notre paysage rural.

Le conseil après avoir délibéré approuve le devis à la majorité (16 pour, 1 abstention)

3 - DELIBERATION POUR PASSATION D'ECRITURES DU BUDGET ASSAINISSEMENT AU BUDGET COMMUNAL

Comme chaque année, afin de permettre une transparence du financement des investissements effectués au titre de l'assainissement, il convient donc de procéder au virement de sommes (**capital 14904.21 euros et intérêts 2976.95 euros**) du budget assainissement au budget communal soit 17 881.16 €

Il convient de permettre le remboursement du temps passé par les agents communaux pour l'entretien et la surveillance des deux stations d'épuration, à savoir une somme annuelle estimée à **5000 euros.**

Proposition : Autoriser Mme le maire à passer les titres et mandats correspondant à ce jeu d'écritures.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4 - DELIBERATION POUR FIXATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AU COUPON SITED

Par délibération du 20 septembre 2002, le conseil municipal, à l'unanimité, avait décidé le pourcentage de participation communale à hauteur de 50 % du tarif du Syndicat Intercommunal du Transports d'Elèves de Dreux.

La prochaine séance est fixée au 17 décembre et la proposition de tarif qui sera faite par le Sited affiche une augmentation de 4 % alors même que :

En comparaison annuelle, entre 2003 et 2004, il est constaté une augmentation globale de 9.20 % , le tarif passant de 166.30 €à 181.60 €en 2004, (les frais annuels de fonctionnement du SITED passant de 15.80 €à 24.80 €par coupon = + 57 %).

Roland Heyer délégué de la commune pour le SITED est mandaté pour interroger le sited sur les raisons de cette augmentation.

Daniel Brunet rappelle que le tarif pris en charge par la commune est à la même hauteur que pour celui des élèves utilisant le réseau du transport SIVOM (HOUDAN)r de participation est fixé au même tarif.

Proposition : Fixer le pourcentage de la participation communale pour 2004 à 50 % du tarif SITED

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5 - Informations Diverses

- Mireille Éloy informe les membres du conseil, de la possibilité de revendre le tracteur communal. En effet, suite à une nouvelle immobilisation du tracteur pour cause de réparation (embrayage) une estimation de sa valeur résiduelle a été demandée. Mireille Éloy précise que d'après une estimation réalisée avec le concours de Fabrice Geffroy et notre conducteur poids lourd, la durée annuelle d'utilisation de ce tracteur ne dépassait pas 277 heures. Daniel Brunet après avoir fait le point sur l'ensemble des coûts engendrés par l'utilisation de ce tracteur, rend compte de la possibilité de céder en l'état le tracteur pour 6 345 €soit le double de son prix d'expertise. Marc Ballesteros déplore l'état d'entretien du tracteur. Concernant le travail effectué habituellement par ce tracteur, Daniel Brunet précise que le Syndicat de Marchezais se propose de nous le faire pour 28 €l'herbe de l'heure et 37 €le bois de l'heure. Le conseil après avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Madame le maire ou un adjoint pris dans le sens du tableau à céder le tracteur.

- Mireille Éloy informe le conseil d'une information de monsieur CHAMARD de gaz de France confirmant l'extension du réseau gaz en 2004 sur le Nerprun, Bouchemont, et d'un tronçon de la rue vieux château. Daniel Brunet regrette du peu de succès de l'enquête sur Rosay, seule la rue des carreaux devrait recevoir le gaz en 2004.
- Mireille Éloy se réjouit du succès de l'enquête ADSL, il y a eu à ce jour 125 réponses positives sur Boutigny et 68 sur Prouais.
- Une réunion cœur de village avec la région centre est organisé le 22 janvier prochain pour les élus.
- Daniel Brunet informe de la possibilité de faire fabriquer des îlots de sécurité provisoires en vue de casser la vitesse excessive des automobilistes avec le concours de la DDE. Des essais seront tentés en 2004, rue du Rosaire, rue des potiers, et rue de la Fée à, Rosay. Si les essais s'avèrent concluants des aménagements définitifs seront alors mis en place.
- L'accueil des nouveaux habitants est prévu le samedi 17 janvier 2004 au restaurant scolaire de Prouais
- Roland Heyer, en tant qu'administré, se plaint de la mauvaise qualité de l'eau qu'il reçoit. Le Conseil lui suggère de prendre contact avec Monsieur Morin pour résoudre ce problème.

La séance est levée à 22 h 30.